

submergée, dit ce document, *par la grande et divine BONTÉ de Dieu!*... Enfin, la note 2 fait mention d'un autre manuscrit qui paraît une reproduction abrégée et quelque peu altérée des *Annales*, et que nous verrons, un peu plus loin, cité de nouveau par M. Mallein.

Pourquoi faut-il que M. Tripier ait glissé dans sa *Dissertation* une note concernant les droits de pêche (1), note qui peut passer pour une réclame dans un intérêt de famille!...(2)

1835.

Dans l'abîme profond de cette onde tranquille
On aperçoit encor des débris d'une ville,
Ses antiques remparts, jadis couverts d'archers,
 Et *l'église gothique* élevant ses clochers ;
La truite vient frayer où nichait l'hirondelle,
 Le filet du pêcheur couronne *une tourelle*.

C'est ainsi que, deux ans après l'apparition de la brochure de l'abbé Tripier, débute un article de M. E^{or} Blanchet intitulé *Lac de Palladru* (3).

C'est un poète qui parle.... Nous ne nous arrêterons donc ni aux *monuments* qu'il a *aperçus*, ni aux *truites* (4) dont

(1) *Dissertation*, etc., p. 8.

(2) *Mémoire pour les héritiers Tercinet contre MM. Tripier père et fils*, par M. Michal-Ladichère ; Grenoble, Maisonville, 1862, p. 26.

(3) *Album du Dauphiné*, t. 1, p. 65.

(4) Il n'y a pas de truites dans le lac de Paladru, ou du moins il n'y en avait pas naguère. Ce sont MM. Tercinet, propriétaires du lac, qui, vers 1860, y ont semé 200,000 œufs de truites d'Huningue, et, depuis lors, on en a pris quelques-unes, mais fort rarement. Il paraît que, quoique très-vorace, cette espèce de poisson ne peut réussir dans ce lac où il se trouve d'autres espèces non moins voraces qu'elle.

Un fort trouve toujours un plus fort qui l'avale.

Cependant, pourquoi la truite ne se naturaliserait-elle pas aussi bien à Paladru que dans le Léman ou le Bourget?... On répond à cette question que l'eau de notre lac n'est pas assez courante, que le fond en est trop limoneux, et qu'il faut à la truite un courant d'eau rapide et du gravier pour déposer ses œufs.